DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 22 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

2024D057

OBJET:

19. PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA LONGUE PLANCHE À CAUDESCURE. ACCORD DE CESSION AU CCAS.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉUBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-vingt-quatre, le vingt-huit MARS à di

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK. Maire

Etaient présents: M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS:

- M. DECREUS Christophe, procuration à Mme BOULENGER Delphine
- M. MOUILLE Julien, procuration à M. DELFLY Jean-Louis
- M. DELVOYE Philippe, procuration à M. CITERNE Joël
- M. TREDEZ Alain, procuration à Mme FLAMENT Laëtitia

Mme BOULENGUER Peggy, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le CCAS a décidé de céder la parcelle cadastrée section ZB n°88, d'une superficie de 8 710 m² située rue de la Longue Planche à Merville au profit de Monsieur Géry CAPELLE, au prix de 7 000 € (+/- 10%), prix fixé suite à l'avis des domaines.

En effet, ce terrain est loué depuis plusieurs années à un agriculteur, ce dernier s'est rapproché du CCAS car il souhaite acquérir cette parcelle.

Cependant, l'avis du conseil municipal est obligatoire en cas de cession par le CCAS d'une partie de son patrimoine.

Le conseil municipal invité autorise à l'unanimité cette vente par le CCAS, au profit de Monsieur Géry CAPELLE et autorise Monsieur le Président du CCAS à signer les actes notariés et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.